

Projet de mise en place d'un cheval utilitaire

Depuis une quinzaine d'années, on observe, ici et là, le retour du cheval dans les villes. De nombreux facteurs sont à l'origine de cette évolution : développement durable, bienfaits d'une présence animale appréciée des citoyens, etc. Pour être une réussite, la mise en place d'un cheval territorial ne doit pas être faite à la légère. Voici quelques clés de réussite pour mener un tel projet.

par [Geneviève ARDAENS](#) - [Claire CORDILHAC](#) - [M. LHOTE](#) - [Céline VIAL-PION](#) - | 29.05.2013 |



Niveau de technicité :



Inscrire le projet dans un contexte porteur

Chaque projet doit être mis en perspective et argumenté par rapport au contexte global de la filière équine en général et de la traction hippomobile en particulier. Nous ne reviendrons pas sur les arguments, avantages, enjeux et perspectives développés dans les parties I et II de cet ouvrage.

Au-delà du contexte global, il est important de situer le projet dans l'histoire de la commune ou du territoire concerné, de faire appel à la conscience collective et surtout de montrer que le cheval est à l'échelle de ce qui va lui être demandé (commune de petite taille ou au contraire, projet restreint à un quartier seulement d'une commune plus étendue) ; il ne s'agit ni d'un retour en arrière, ni d'une passade fantasmagorique mais bel et bien d'une solution réaliste et sérieuse à une problématique de la collectivité. L'adhésion des acteurs futurs et la bonne compréhension du projet sont la première clé de réussite du système.

Étudier avant de mettre en œuvre



Il n'existe pas de "recette" unique applicable à toutes les collectivités pour mettre en place un cheval territorial. L'objet est ici d'apporter quelques clés et outils d'aide à la décision en gardant à l'esprit que chaque projet a ses propres spécificités et ses priorités. Il convient donc d'adapter les éléments apportés ici et de réaliser une étude spécifique. Par ailleurs, pour être rentable et efficace, chaque projet doit tenir compte de son environnement et des mutualisations possibles.

Étapes

Les principales étapes d'une étude complète sont les suivantes :

Contexte / état des lieux avec visite du site et rencontre des acteurs (élus, services, éventuels intervenants).

Définition du projet : quoi faire ? Où ? Pourquoi ?

Faisabilité :

- Technique : compétences nécessaires, nombre et qualité des chevaux, type de matériel.
- Juridique : choix entre régie interne ou délégation, si besoin aide à la recherche de prestataires, modèles de contrats.
- Économique : budget d'investissement et de fonctionnement, rentabilité ?

Cette phase doit permettre de rédiger un cahier des charges détaillé (Voir exemple dans l'ouvrage "[Utilisation du cheval attelé en territoire](#)", disponible à la librairie) qui devient alors le document de référence du projet.

Mise en œuvre : aide à la mise en œuvre et au choix des différents éléments constitutifs du projet (commission d'achat des chevaux / du matériel ou aide à la sélection d'un prestataire...).

Évaluation et évolution du projet : idéalement, il est souhaitable de faire évaluer son projet par un conseil extérieur (autre commune avec un projet similaire, structure conseil, association en lien avec la traction

animale...).

Lors de la phase de lancement, une évaluation annuelle est pertinente. Au-delà, les visites peuvent s'espacer mais restent utiles pour se tenir informé des évolutions en termes de réglementation ou de matériel par exemple et pour s'assurer que les couples "homme-cheval" fonctionnent toujours de manière optimale.

Séparer étude et mise en œuvre

Nous vous conseillons de distinguer "ceux qui étudient / évaluent" et "ceux qui mettent en œuvre" pour plusieurs raisons :

- Obtenir un avis indépendant et un conseil objectif pour la commune, et non orienté en vue de satisfaire de futurs sous-traitants.
- La collectivité est alors propriétaire de l'étude qu'elle commande et du cahier des charges qui en résulte.
- Si le fondateur ou l'initiateur technique du projet vient à quitter le projet, ce dernier peut se poursuivre. Sur la base du cahier des charges détaillé, il est alors possible de trouver d'autres intervenants ou de recruter d'autres personnes. Le savoir n'est alors pas détenu par une seule entité qui conditionnerait l'avenir du projet.

Optimiser la mise en œuvre

Nous vous conseillons de vous entourer de personnes expérimentées inscrites dans un véritable réseau et travaillant en groupement avec d'autres intervenants (voir fiche "Trouver les conseils et les partenaires" dans l'ouvrage "[Utilisation du cheval attelé en territoire](#)", disponible à la librairie). Ceux-ci sont les garants de conseils les mieux adaptés à votre situation en alliant confort, sécurité, robustesse, rapport qualité/prix, intégrant les recherches et nouveautés issues de la recherche et du développement. Ils connaissent et respectent le code des marchés publics et s'assurent d'une maîtrise des coûts.

En savoir plus sur nos auteurs

- **Geneviève ARDAENS** Directeur de Délégation Territoriale - Ifce
- **Claire CORDILHAC** Ifce
- **M. LHOTE**
- **Céline VIAL-PION** Ingénieur de recherche - IFCE

Ressources à télécharger



Vi
dé
o

**Etat des lieux et
problématiques**